

COMPTE-RENDU RÉUNION

Mardi 5 décembre 2019



**COPIL N2000
Marais des basses vallées de
l'Essonne et de la Juine
Marais de Fontenay-le-Vicomte et
d'Itteville**

Etabli par : J. DAUBIGNARD

Participants :

- Jean-Luc GOUARIN – Mairie de Fontenay-le-Vicomte – Maire
- Romain CLEMENT-PALLEC – DRIEE – Chargé d'études Natura 2000
- Jérôme WEGNEZ – CBNBP – chargé d'études
- Nicolas RABET - MNHN / CSRPN – spécialiste crustacés/évolution/écologie
- Jean-Pierre MOULIN – Essonne Nature Environnement – Président
- Claude MINIER – CDRP91 – Vice-Président commission sentiers
- Maria VILLALTA – Natur'Essonne – Chargée d'études
- Céline BOFARULL – LPO – Déléguée groupe local Seine Gâtinais
- Marion BAILLEUL – SIARJA – Agent zones humides
- Corentin CANTOT – SIARCE – Technicien biodiversité
- Julia TOYER – IEA 45 – Chef de projet
- Christian MARTIN – CIAE - Directeur
- Véronique PERRET- CD 91 – Cheffe de secteur
- Julien DAUBIGNARD – CD91 - Chargé du Patrimoine forestier et européen

Excusés :

- Brigitte VERMILLET - CD91 - Vice-Présidente chargée de la transition écologique et de la croissance verte
- David PECQUET – CD91 – chef du service du CENS
- Sylvie FORTEAUX - DRIEE IDF - cheffe de projet pilotage et animation N2000
- Cyrielle DUCROT – DDT 91 – cheffe du bureau biodiversité et territoire
- Marie-Laure COUDIN – DDT 91 – chargée d'études protection des milieux naturels
- Martin SAHAGHIAN – SIARCE – Ingénieur restauration cours d'eau
- Gérard LUQUET - MNHN / CSRPN – Entomologiste retraité
- Alain DAGUET – CDRP91 – Président
- Marine LAUER – CNPF – Ingénieure environnement

• **DEROULE**

En l'absence de Brigitte Vermillet, Véronique Perret assure la présidence et accueille l'ensemble des participants.

Julien Daubignard présente l'ordre du jour :

- 1 - Généralités - Natura 2000 (DRIEE)
- 2 - Bilan 2019
- 3 - Perspectives 2020
- 4 - Présentation de l'actualisation du DocOb (IEA 45)
- 5 - Présentation des 2 études hydrauliques en cours (CIAE)
- 6- Questions diverses

Ces présentations, sous forme de diaporamas, sont annexées au compte-rendu via un lien permettant leur téléchargement.

• **ECHANGES** **ET**
QUESTIONS DIVERSES

Véronique Perret resitue le contexte de l'étude de faisabilité de la restauration hydromorphologique du bief d'Echarcon, réalisée par CIAE.

En 2017, le Département a acquis la propriété du Moulin d'Echarcon et a bénéficié, dans ce cadre, d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). Cette dernière était conditionnée à la demande par l'Agence de mener, en partenariat avec le SIARCE, une étude de faisabilité de restauration hydromorphologique du bief d'Echarcon.

Pour rappel, cette partie de la rivière Essonne n'est pas inscrite sur la liste 2 et n'est donc pas prioritaire en matière de restauration écologique. Le SIARCE, gestionnaire de la rivière Essonne, a par ailleurs travaillé sur la restauration de continuités écologiques sur plusieurs tronçons de l'Essonne, mais pas sur celui du Bief d'Echarcon en raison, d'une part, d'importants travaux engagés par le Syndicat il y a quelques années sur la réfection de l'ouvrage hydraulique du Moulin d'Echarcon et la création d'une passe à poissons pour rétablir la continuité piscicole.

Pour mener cette étude demandée par l'AESN, les services du CD91 resteront très vigilants quant aux différents impacts possibles, liés à la baisse de la rivière Essonne vis-à-vis des sites Natura 2000 concernés.

Jean-Pierre Moulin souhaite savoir si les périodes de sécheresse ont un impact sur le niveau de la rivière Essonne et donc sur les marais.

Christian Martin indique que l'ouvrage hydraulique du SIARCE régule un niveau d'eau constant dans le Bief fixé par une cote de gestion.

Jean-Luc Gouarin rappelle que cet ouvrage a permis de limiter l'impact de la crue de 2016 (liée aux fortes précipitations) sur la ville de Corbeil-Essonnes.

Les marais ont pu être inondés et jouer leur rôle d'éponge.

Nicolas Rabet demande si lors de fortes crues, l'eau de la Seine remonte jusqu'aux marais.

Christian Martin indique que, selon lui, ce n'est pas le cas.

Julien Daubignard rappelle qu'une version du Document d'objectifs sera envoyée à la totalité des membres du COPIL début janvier 2020.

Un délai de 3 semaines sera proposé pour recueillir les remarques des membres.